



## **Déclaration FSU lors du Conseil Supérieur de l'Education du jeudi 05 juillet 2012.**

Le Président de la République a pris l'engagement de refonder l'Ecole. Lors de sa journée d'investiture, par son discours aux Tuileries en hommage à Jules Ferry, il a fait de l'Ecole publique et laïque une priorité pour la nation. La FSU s'en félicite.

Il s'agit aujourd'hui de concrétiser cette ambition. La nouvelle loi d'orientation et de programmation doit donner les fondements d'une nouvelle Ecole et les inscrire dans la durée.

Notre système éducatif a subi des dégradations en profondeur ces dernières années, qui loin de la nécessaire démocratisation, ont aggravé les inégalités scolaires qui sont trop souvent corrélées à une origine sociale défavorisée. Trop de jeunes sortent du système éducatif sans qualification et sans diplômes. Ils deviennent alors les premières victimes du chômage et de la précarité et ne disposent pas de toutes les clés pour agir en citoyen dans une société dont ils se sentent parfois exclus.

Or, notre société évolue, ses besoins se diversifient, les savoirs se complexifient, les élèves changent. L'Etat a la responsabilité de donner aux futures générations les outils d'émancipation pour comprendre les grands enjeux de société et prendre une part active à ses nécessaires évolutions.

Chacun peut s'accorder sur le défi à relever : assurer la réussite de tous les élèves et mettre fin aux sorties sans qualifications tout en augmentant le niveau de qualification et le taux de diplômés de l'enseignement supérieur.

De fait, l'immobilisme ne peut être de mise.

Pour la FSU il n'y a pas de statu quo possible. Mais, il serait illusoire d'aller puiser pour l'avenir dans les vieilles recettes du passé ou de croire au grand soir de l'éducation comme si tout était à renier dans l'école actuelle. Il faudra donc valoriser les réussites de notre système éducatif, corriger ses défauts en redonnant confiance aux enseignants et aux personnels de l'éducation qui doivent être réellement formés, reconnus, respectés et revalorisés.

Ces mutations profondes doivent se faire avec les personnels et l'ensemble de la communauté éducative. En cela, la FSU participera activement à la concertation qui s'ouvre aujourd'hui.

**1. La FSU s'est largement exprimée ces derniers mois sur l'idée d'un nouveau pacte éducatif et les propositions qu'il recouvre.** Il s'agit de promouvoir un autre service public laïque d'éducation, plus démocratique, plus égalitaire, plus juste. Une École pensée en priorité pour les jeunes qui en sont le plus éloignés et qui vise vraiment la réussite pour tous, à tous les niveaux de l'école maternelle à l'enseignement supérieur.

Cela exige notamment :

- de repenser les contenus d'enseignement afin que tous les élèves y trouvent du sens et pour qu'ils répondent mieux aux exigences de notre temps
- de s'appuyer sur les personnels de l'Éducation. Ce sont eux qui font l'école. Face à l'échec, ils ne renoncent jamais. Ils sont une richesse et un atout majeur pour la réussite de tous. Il est temps qu'ils aient les moyens de faire du travail de qualité. Il est temps de leur offrir une vraie formation initiale et continue, d'améliorer leurs conditions d'exercice du métier, de leur permettre de travailler en équipe, de s'appuyer sur leur capacité d'évolution et d'inventivité pour faire émerger de nouveaux fonctionnements, de les revaloriser...

De fait, il faut revenir sur les prescriptions et le pilotage par la performance et les résultats du système éducatif. Ceci implique de revenir sur l'autonomie des établissements au bénéfice d'une autonomie des équipes.

- de refonder l'éducation prioritaire en parallèle des autres politiques publiques nécessaires dans ces quartiers déshérités. Il est urgent de centrer les efforts sur ces territoires pour compenser les inégalités : sectorisation, effectifs, encadrement, conditions de travail, scolarisation des tout-petits... Ainsi, la politique de sectorisation scolaire doit être repensée afin de favoriser la mixité scolaire et sociale dans tous les établissements, d'en finir avec leur mise en concurrence et d'assurer l'égalité sur le territoire

## **2. La nouvelle loi devra donc donner un certain nombre de nouvelles orientations :**

-un système scolaire commun, le plus possible et le plus longtemps possible :

La loi devra réaffirmer que tous les élèves sont éducatibles et que c'est aussi ensemble qu'ils apprennent et entrent dans les apprentissages même si cette entrée nécessite un engagement individuel.

La prévention de la difficulté scolaire doit être une priorité. Il faut notamment trouver les moyens de mieux prévenir les difficultés sur le temps scolaire. Cela nécessite des personnels en nombre suffisant et des conditions d'études adaptées pour que tous les élèves aient la possibilité de mener à bon terme un cursus scolaire ordinaire sans voie de relégation et sans décrochage. Cela suppose aussi de meilleures articulations entre les niveaux d'enseignement et d'organiser de nouvelles passerelles entre les différentes voies et séries.

Les dispositifs d'accompagnement éducatif, personnalisé et individualisé doivent être réinterrogés dans leurs principes et dans leurs articulations avec le travail en classe d'une part et l'accès à des activités culturelles, artistiques ou sportives d'autre part.

La FSU pose la question de la prolongation de la scolarité à 18 ans. Cela non seulement parce que 90% des jeunes sont scolarisés jusqu'à 17 ans mais surtout parce qu'on ne peut viser l'élévation du niveau de qualification sans prendre en charge leur scolarité dans ce cadre. Ceci permettrait à tous les jeunes d'entrée dans l'une des trois voies du lycée.

Une telle mesure aurait par ailleurs l'avantage de dégager le collège de la contrainte de l'orientation, la seule restante étant le choix de l'une des voies du lycée en fin de troisième, lui ouvrant enfin réellement la possibilité de devenir le collège de tous.

- une meilleure qualité du temps éducatif

Il faut permettre aux enseignants de pouvoir mieux agir dans la classe, car c'est là que se jouent les apprentissages. Les contenus à enseigner ne sont pas dissociables de la manière de les enseigner c'est pourquoi il faudra permettre de diversifier les pratiques professionnelles pour assurer une meilleure prise en charge de tous les élèves.

L'évaluation des enseignants par les corps d'inspection doit avoir pour objectif essentiel l'accompagnement formatif des enseignants et des équipes.

Le développement de la recherche, son lien avec les formations, et l'encouragement à l'innovation pédagogique seront indispensables.

Les mouvements pédagogiques sont en cela une ressource précieuse, associée à une véritable relance de la recherche pédagogique mise à mal des dernières années.

Toute modification de l'organisation du système éducatif doit avoir comme seul objectif la réussite de tous les élèves. La FSU réaffirme qu'au-delà de l'organisation du temps scolaire, des rythmes scolaires, la qualité du temps éducatif, les conditions de scolarisation des élèves sont des éléments majeurs pour améliorer à la fois les conditions de vie scolaire des élèves et leur réussite dans les apprentissages.

- les contenus d'enseignement sont à repenser. Ils devront intégrer toutes les dimensions d'une culture commune conçue pour tous et pour chacun. Nous sommes persuadés que c'est l'accès de tous à une culture riche qui est facteur de démocratisation réelle du système éducatif. C'est pourquoi notre projet de culture commune est à l'opposé d'un élitisme qui se satisferait de l'exclusion de nombreux élèves, mais qu'il témoigne bien au contraire d'une véritable ambition pour tous. C'est pour cette raison que nous contesterions un socle qui serait conçu comme un simple viatique pour certains jeunes, quand d'autres obtiendraient la statue qui va dessus. Notre ambition, c'est la statue pour tous.

Chacun peut s'accorder sur le fait que ces contenus ne peuvent être dissociés de l'élaboration d'une évaluation formative, non pour classer ou sélectionner mais bien pour faire progresser tous les élèves, et d'une évaluation certificative qui garantissent la qualité des diplômes délivrés nationalement par l'éducation nationale.

Chacun peut s'accorder aussi sur le fait que l'Etat doit garantir à toutes les familles que leurs enfants sortiront du système éducatif en maîtrisant des savoirs et compétences incontournables qui permettent de faire sens, de faire société et de faire culture pour tous. Un des chantiers à mener sera de les repérer.

Cette mesure nécessitera que soient alors révisés les programmes, les référentiels d'activités professionnelles et les référentiels de certification. C'est un enjeu de justice scolaire autant que de justice sociale.

Les élèves, et particulièrement dans les collèges et lycées, doivent pouvoir s'inscrire pleinement dans la vie de leurs établissements non seulement pour faire part de leurs attentes mais aussi parce que cette vie démocratique participe de l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté. Les droits des lycéens doivent être respectés, leurs organisations reconnues et le fonctionnement des conseils de la vie lycéenne encouragé.

Les parents doivent être partie prenante du processus de refondation de l'Ecole. L'information sur l'Ecole, son fonctionnement et son évolution, doit être améliorée, les relations avec les enseignants facilitées, les droits de représentants précisés et développés.

**3. La FSU n'a cessé ces dernières années d'affirmer qu'il faut concilier le qualitatif et le quantitatif. Les moyens qui seront mis en oeuvre doivent donc l'être pour assurer la réussite d'une politique éducative ambitieuse.**

Pour réussir la nécessaire démocratisation du système éducatif, il faut engager des moyens humains. Le Président de la république s'est engagé à faire de l'école primaire la première priorité. Nous souhaitons que cet engagement soit tenu sans pour autant oublier le second degré qui connaît aussi ses difficultés et doit être l'objet d'attention et d'investissement.

Pour apprendre il faut une médiation, des passeurs et pour accompagner et aider les élèves dans leur scolarité il faut de véritables équipes pluriprofessionnelles composées d'enseignants, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation psychologues, assistants sociaux, infirmières, médecins scolaires, personnels administratif et ouvrier.

Ces nombreux métiers sont indispensables dans la prise en charge des jeunes et concourent de fait à leur réussite. Il est donc nécessaire de conforter les missions de chacun et la formation de tous les personnels.

Il faudra aussi renouer avec un travail plus collectif notamment en développant le travail de ces équipes pluri-professionnelles. Les équipes de vie scolaire doivent être confortées et abondées.

Un des enjeux forts est l'abandon de la réforme des précédents gouvernements sur la formation des enseignants et la remise à plat totale du dossier. La FSU porte des propositions pour une formation intégrée, liant intimement formations universitaires disciplinaire et professionnelle, mais aussi recherche, avec accès à un véritable master.

La formation continue doit également être redynamisée.

La loi devra établir un plan de recrutements sur plusieurs années des 60 000 postes prévus dans l'Education nationale durant les 5 années à venir. Mais nous savons que paradoxalement, il ne sera pas forcément facile de trouver les candidats pour pourvoir tous ces postes. C'est pourquoi la FSU propose de mettre en place un système de pré-recrutements d'étudiant-es se destinant aux métiers de l'éducation. Il en va de l'avenir de la profession et donc de l'avenir de notre jeunesse.

Enfin, la revalorisation des métiers de l'éducation est une attente forte des personnels. C'est une question de reconnaissance, de justice sociale mais aussi un élément d'attractivité. La FSU portera la nécessaire revalorisation de tous les agents de la Fonction publique lors de la conférence sociale des 9 et 10 juillet prochains. Education nationale doit se saisir rapidement de cette question comme de celle de la titularisation des personnels précaires.

L'éducation est un défi culturel et humaniste, un enjeu de démocratie. Il s'agit d'une responsabilité collective, un enjeu pour l'avenir de notre société et de notre jeunesse. Un investissement d'avenir d'autant plus crucial dans le contexte actuel de crise.

Paris le Jeudi 05 juillet 2012